



LOCALISATION	3
FICHE PROJET N°1 : LA GRAND-PLACE	3
FICHE PROJET N°2 : L'AVENUE DES ARDENNES	7
FICHE PROJET N°3 : DYNAMISER LE VIEUX HUY	10
FICHE PROJET N°3A : LES JARDINS DU MUSEE	12
FICHE PROJET N°3B : APLANIR LES CHEMINS PAVÉS	15
GESTION DU STATIONNEMENT	16
FICHE PROJET N°4A : AMELIORATION DE LA VISIBILITE	17
FICHE PROJET N°4B : LE STATIONNEMENT COMME ESPACE D'ACCEUIL	19
FICHE PROJET N°4C : AUGMENTATION DU NOMBRE D'EMPLACEMENTS	24
FICHE PROJET N°4D : OPTIMISATION DE LA DUREE DE STATIONNEMENT	26
CHARTES ET RÈGLEMENTS	28
FICHE PROJET N°5A : PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES ET URBANISTIQUES	28
FICHE PROJET N°5B : REGLEMENTATION DES ENSEIGNES	30
FICHE PROJET N°5C : PLAN MATIERES & COULEURS	32
FICHE PROJET N°5D : PLAN LUMIERE	34
FICHE PROJET N°5E : CHARTE DU MOBILIER URBAIN	35
FICHE PROJET N°5F : PLAN VERT, PLANTATIONS, FLEURISSEMENT	36
TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS	37

LOCALISATION

FICHE PROJET N°1 : LA GRAND-PLACE



Centre du pôle touristique, la Grand-Place de Huy est un lieu primordial au niveau de l'attractivité touristique de Huy, en conjuguant notamment des valeurs identitaires, politiques, patrimoniales et commerciales.

Cette fiche comprend une série d'interventions détaillées par thématiques (voir section chartes et règlements).

Il s'agit d'un projet d'ensemble, aux interventions diversifiées, qui requiert une participation effective des commerçants, principaux occupants en termes d'équipements de l'espace public.

En Wallonie, la mise en place de ce schéma d'intervention est exceptionnelle, et n'a été réalisée que sur base d'une importante intervention financière publique.

En Italie, la mise en place de ce type de schéma est généralisée, et mise en œuvre au moyen du contrat de location de l'espace public.

Le locataire de l'espace public souscrit à une location conditionnée. Il a l'obligation de se conformer aux règlements concernant non seulement l'occupation de l'espace public proprement dit (type de chaises, parasols, ect.) mais également des prescriptions concernant les façades : l'éclairage, les enseignes, les tentes solaires, etc.

Nous estimons que ce type de procédure présente l'avantage évident de ne pas être une charge communale, alors que l'espace public est alloué à une activité à but lucratif privé.

Toutefois, une confrontation avec les commerçants peut s'avérer stérile. La mise en place du schéma peut être projetée avec un délai fixé au préalable afin de permettre aux commerçants de renouveler leur mobilier urbain conformément aux futures impositions.

Priorité

- N°1

Type de projet

- Aménagement, coordination des acteurs, prescriptions réglementaires.

Zone concernée

- La Grand Place et ses abords

Objectifs

- Renforcer la lisibilité des qualités intrinsèques de la Grand-Place ;
- Démontrer la viabilité des interventions (lumière, enseignes, mobilier urbain, etc.) à étendre ensuite au reste de la ville.

Moyens

- Diffusion de l'information et des bonnes pratiques;
- Prescriptions et Interventions sur les façades (structure du bâti, couleurs, matières) ;
- Règlementation des enseignes (taille, disposition) ;
- Mise en lumière de la place ;
- adaptation du mobilier urbain au socle de l'espace public ;
- Mise en place de plantations coordonnées

Effets

- valorisation de la destination « Huy » grâce à la l'attractivité de son centre ;
- effet d'entraînement progressif, application de critères analogues aux espaces limitrophes et du centre urbain.

Délais de réalisation

- à définir par catégorie d'action (voir fiches particulières)

Estimation Budgétaire

- à définir par catégorie d'action (voir fiches particulières)

Références

- Grand-Place de Mons, Grand-Place de Tournai
- Piazza Navona (Rome), Plaza Mayor (madrid), Places de Split (Croatie), etc.



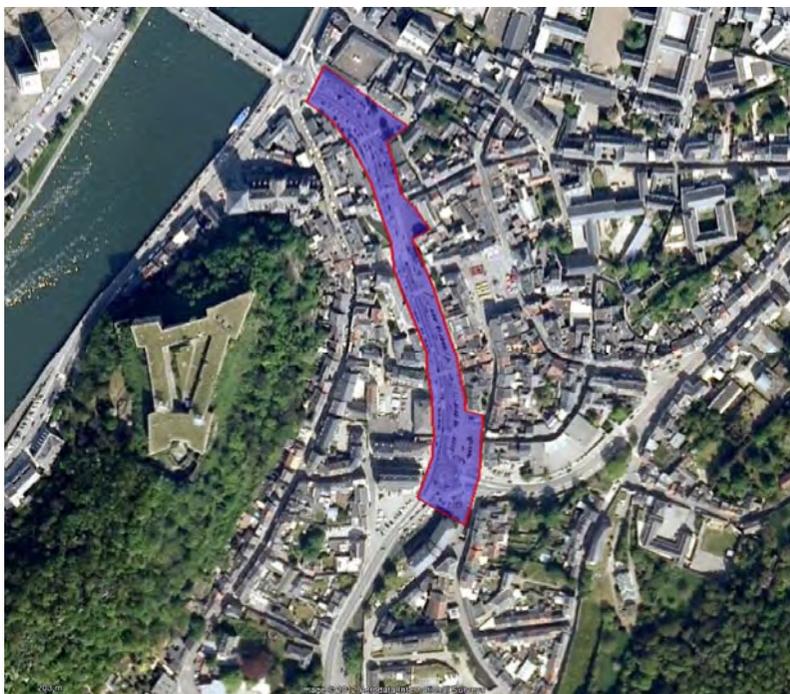
Une célèbre place romaine, qui pourrait être croate, espagnole, portugaise, grecque, ... ces pays dépendants du tourisme appliquent une réglementation destinée à mettre en valeur la qualité du lieu. Malgré le manque évident d'entretien des façades et la simplicité des immeubles l'encadrant, cette place présente un attrait évident qui ne doit rien au hasard.

La piazza della Rotonda (Panthéon) est un des lieux touristiques les plus fréquentés d'Europe, sa fonction commerciale est essentielle tout en étant fortement structurée.

Ce choix de mise en retrait de l'activité commerciale par rapport au cadre ancien doit s'entendre comme un calcul esthétique et économique.

FICHE PROJET N°2 : L'AVENUE DES ARDENNES





Née suite à des impératifs de mobilité, la Grand Percée permet une traversée efficace de la ville. Bien que la réfection des îlots et l'aménagement de l'espace public à été réalisé avec soin (place st Séverin, aménagements récents) l'avenue des Ardennes définit une coupure spatiale du centre-ville.

Priorité

- Haute

Type de projet

- Définition fonctionnelle, aménagement, coordination des acteurs, prescriptions réglementaires.

Zone concernée

- L'avenue des Ardennes, de façade à façade.

Objectifs

- renforcer le rôle de « quai », espace d'arrêt et de changement modal ;
- mettre à profit le passage pour diffuser une information événementielle
- atténuer la scission spatiale.

Moyens

- mise en application d'une zone de stationnement à durée limitée (30 minutes) pour les petits achats pour le stationnement en bordure de voirie entre la Grand Place et l'avenue du Condroz ;
- définition d'un espace d'arrêt pour les cyclistes avec des services associés (wc, stationnement couvert, air sous pression)
- mise en place de banderoles sur les mats d'éclairage existants ;
- Règlementation des enseignes (taille, disposition) ;
- Adaptation du mobilier urbain au socle de l'espace public;
- Mise en place de plantations coordonnées.

Effets

- Incitation à l'arrêt « Huy » grâce à la l'attractivité de son centre ;
- Information des habitants et visiteurs quant aux événements locaux ;
- Meilleure liaison de cet espace aux quartiers anciens

Délais de réalisation

- à définir par catégorie d'action

Estimation Budgétaire

	Prix unitaire	Quantité	Total
Supports et Banderoles sur mats existants	500 €	40	20 ,000€
Zone d'accueil couverte des cyclistes	25000€	1	25000€
Panneau d'indication de la zone 30'	300€	2	600€
Total			45600€

Références

- « Gates » de Christo & Jeanne-Claude à New York ;



- Les banderoles de la Grand-Place de Tournai



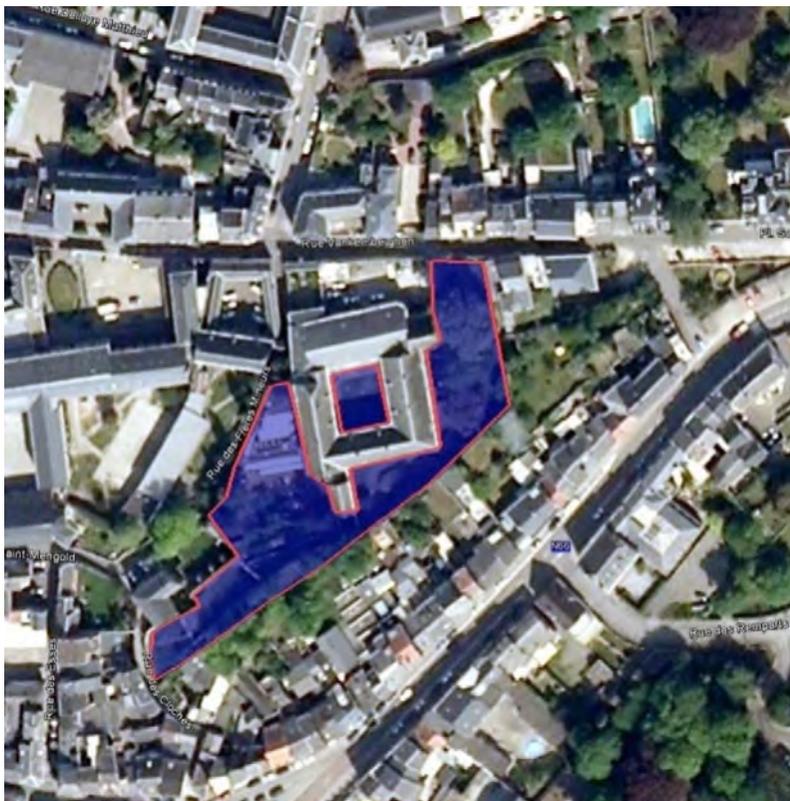
FICHE PROJET N°3 : DYNAMISER LE VIEUX HUY



Le vieux Huy est un quartier patrimonial préservé, nécessitant toutefois des interventions de restructuration et de restauration. Malgré ses atouts, cette portion de ville reste peu fréquentée.



FICHE PROJET N°3A : LES JARDINS DU MUSEE



La seule activité actuellement ouverte au public est le musée communal, qui ne parvient pas, seul, à « drainer les foules », et ce malgré la gratuité d'accès et le professionnalisme de l'équipe de gestion.

Afin de dynamiser le musée et ses abords, l'aménagement des jardins le ceinturant constitue une étape indispensable.

Priorité :

- Haute

Type de projet

- Aménagement paysager

Zone concernée :

- Les jardins du vieux Huy

Objectif :

- Etablir un espace de liaison de qualité entre le musée et la ville ;
- Valoriser les espaces verts dans le « cœur de pierre » ;
- Augmenter la fréquentation du quartier, lui donner un statut d'attraction touristique.

Moyens :

- Considérer le musée et les jardins environnants comme un ensemble (cf. Versailles, jardins Van Buuren, .)

Effets :

- Amélioration de la visibilité du musée
- Qualité accrue de l'expérience touristique
- Possibilité d'implantation de services annexes (café/restaurant saisonnier)

Délais de réalisation :

- A déterminer en fonction du scénario retenu.



Référence : Michel Desvigne, toit de l'université de Keio

Estimation Budgétaire

La superficie du jardin, en ce compris le cloître, est d'approximativement 2600m²

Travaux préalables

L'abatage des résineux haute tige – 3500 € HTVA (cinq arbres à 700€/pc) doit être effectué comme préalable à tout aménagement. Brisant les perspectives vers la ville, ce type de plantation est inadapté par rapport au lieu.

Trois scénarii d'aménagement sont envisageables :

- **Le parc des plantations communales – de 5 à 10€ HTVA par m²**
Procéder à l'extension des « réserves » de plantations de la commune en occupant progressivement l'ensemble de l'espace disponible, tout en accueillant des visiteurs. La structure du jardin est déterminée par les besoins et choix de plantations destinées à un ailleurs proche. Outre l'avantage de l'économie de moyens financiers, le jardin est régulièrement entretenu et change régulièrement d'aspect.
- **Un jardin médiéval – de 10 à 20€ HTVA par m²**
La réalisation d'un jardin médiéval, tel que nous l'avons compris, est le fruit d'un partenariat entre la commune et l'ISIA. L'expertise en termes de développement du projet et à sa gestion ultérieure, l'utilisation du jardin comme outil pédagogique sont des atouts importants.

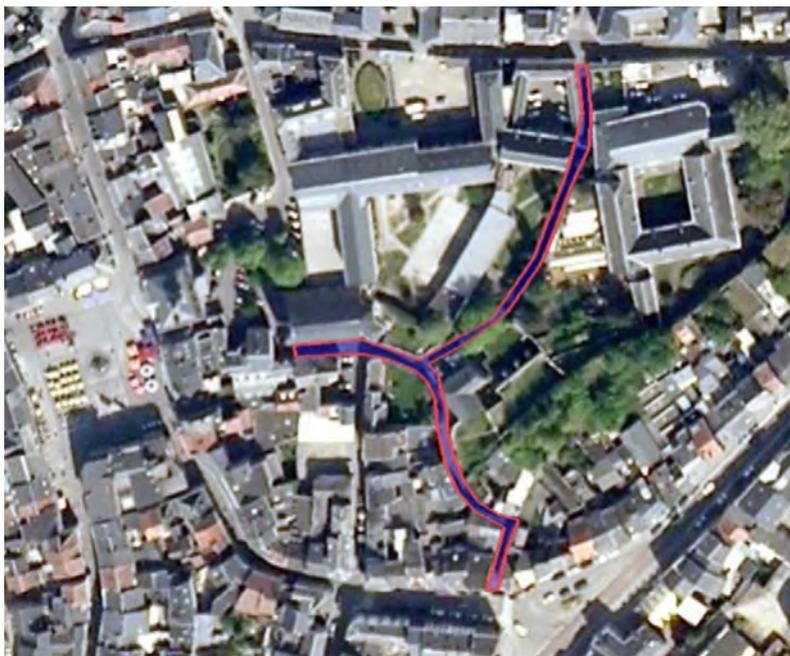
- **Un projet public - 30€ HTVA par m²**

Un concours pour l'aménagement du jardin peut également se justifier en vue de la création d'un espace d'agrément dessiné et mis en œuvre par des spécialistes.

Quel que soit le projet retenu, il est possible de procéder à un aménagement par phases, par petites interventions, afin de donner un caractère spécifique à chacune des terrasses.



FICHE PROJET N°3B : APLANIR LES CHEMINS PAVÉS



Bien que présentant une texture et un relief d'intérêt, les cheminements sont difficilement praticables.

Priorité

- Haute

Type de projet

- Aménagement

Zone concernée

- La rue St Mengold depuis la place Verte, la rue des Frères Mineurs, la rue des Cloches

Objectifs

- Faciliter la circulation piétonne ;
- Marquer les cheminements d'intérêt

Moyens et Effets

- Dépose puis sciage de la face supérieure des pavés afin d'obtenir une surface du revêtement aplanie.

Délais de réalisation

- à définir par catégorie d'action

Estimation Budgétaire

- **25,550 € HTVA** (250 mètres courants de cheminement, 1,2 mètres courants de largeur de pose, 85€/HTVA pour la dépose, le sciage et la pose y/c couches de pose.)



GESTION DU STATIONNEMENT

	En voirie	Couvert	Total	PI /habitant
HUY	2184	316	2500	1/8
NAMUR	2500	2250	4750	1/23

Le centre-ville compte environ 2500 emplacements de stationnement (ref. Ville de Huy). Le détail du nombre d'emplacements par rue/ parking peut être obtenu sur le site de la ville de Huy.

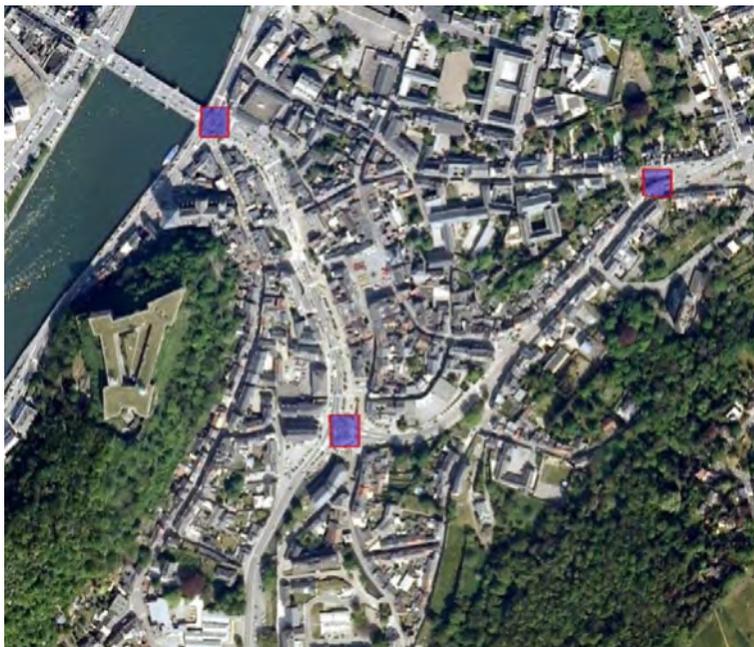
La comparaison avec les stationnements au centre de la ville de Namur montre que le nombre d'emplacements/habitants est nettement plus important pour la ville de Huy. Toutefois, la proportion d'emplacements couverts est nettement plus importante à Namur.

Prenant comme postulat le maintien du stationnement gratuit, justifié de par la concurrence des villes voisines et des commerces péricentraux et de leurs zones de stationnement dédiées, quatre axes d'intervention peuvent être mises en application afin d'optimiser l'offre :

- L'amélioration de la visibilité
- Le stationnement comme entrée de ville
- L'augmentation du nombre d'emplacements
- Optimisation de la durée de stationnement



FICHE PROJET N°4A : AMELIORATION DE LA VISIBILITE



L'amélioration de la visibilité des espaces de stationnement passe par une signalétique dynamique, présentant en temps réel le nombre d'emplacements disponibles.

Priorité :

- Moyenne

Type de projet

- Signalétique dynamique

Zone concernée :

- Signalisation des espaces de stationnement :
Batta – Quadrilatère – Rampe d'Orval
- Emplacement des panneaux : Pont Roi Baudouin, Place St Denis, Chemin des Forges

Objectifs :

- Informer les automobilistes ;
- Privilégier le stationnement en zone dédié plutôt qu'en voirie ;

Moyens :

- Mise en place d'une signalétique dynamique

Effets :

- Réduction du temps de recherche des emplacements

Délais de réalisation :

- 6 mois établissement du dossier et appel d'offres
- 6 mois adjudication et réalisation des travaux

Estimation Budgétaire

75.000,00€ pour le placement de trois bornes interactives



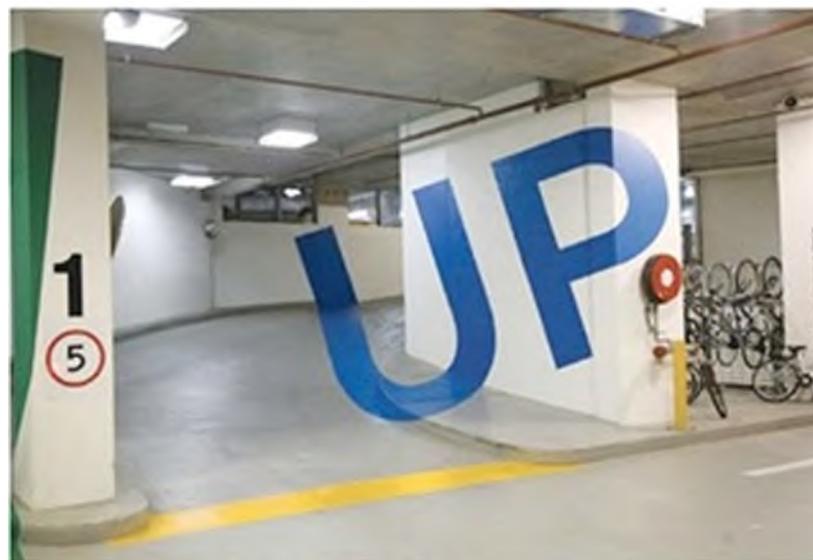
FICHE PROJET N°4B : LE STATIONNEMENT COMME ESPACE D'ACCEUIL

Pour les personnes se rendant en ville en voiture, le seuil d'entrée est celui de la porte du véhicule. Concevoir un espace de stationnement uniquement en termes fonctionnels liées aux véhicules ne répond pas aux besoins d'accueil des visiteurs.

Les exemples ci-après présentent des espaces de stationnement remarquables :

Référence : Melbourne, Emerystudio

Une signalétique d'indication surdimensionnée peinte suivant le principe d'anamorphose.



Référence : Parking des Récollets à Ath – CANEVAS Architectes et Ingénieurs

Parking souterrain à un seul niveau situé sous un coeur d’îlot urbain d’une capacité de 30 places. Il est réalisé en béton apparent et est rendu étanche.

Des prises de lumière naturelle en toiture rythment l’espace. L’aménagement est complété par une mise en évidence de l’éclairage, du marquage des emplacements et de la signalétique, en collaboration avec l’artiste Jean Glibert.

Maître de l’ouvrage : commune de Ath

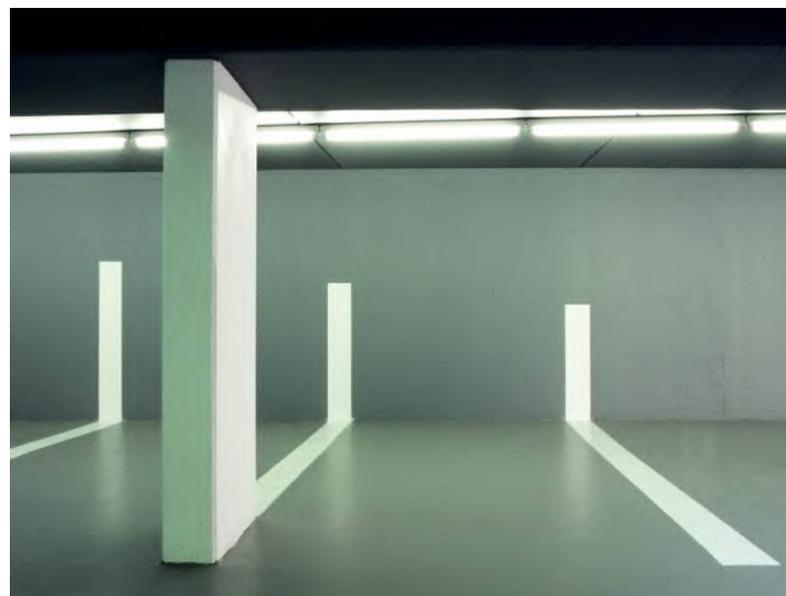
Bureau Greisch : stabilité, techniques spéciales

[Jean Glibert](#) : artiste-peintre

Coût des travaux : 0,5 M euros htva soit 16,666€/emplacement

Réalisation : 2005-2006

Photographies Mairie-Noelle Dailly



Référence : Terminus Tramway et Parking Strasbourg, France – Zaha Hadid Architects

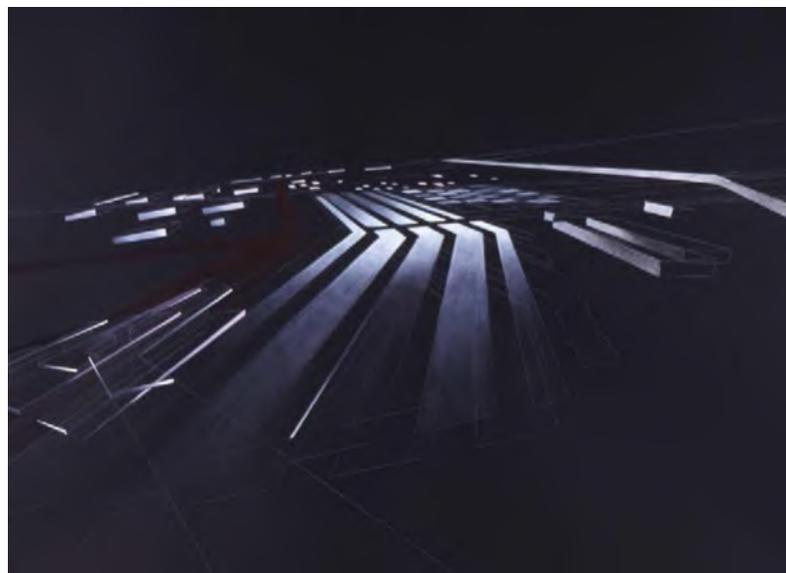
Vaste espace de stationnement et concept utilizes overlapping fields: echoing the energetic movement of cars, trams, bicycles and pedestrians; fusing together to form a constantly shifting but clearly delineated whole. In the car park, floor marks and light posts delineate a 'magnetic field'

Maître de l'ouvrage : Communauté Urbaine de Strasbourg (C.U.S)
Compagnie des Transports Strasbourgeois (C.T.S)

Parking / VRD: 25000m²

Station: 3000m²

Réalisation : 1998 – 2001



Application à Huy



Priorité :

- Haute

Type de projet

- Signalétique / intervention artistique

Zone concernée :

- Espaces de stationnement en ouvrage (quadrilatère)

Objectif :

- Définir l'espace de stationnement comme entrée de ville ;
- Donner envie de s'y rendre, lui donner un caractère propre participant à un ensemble urbain de qualité ;
- Augmenter la fréquentation de l'espace de stationnement.

Moyens :

- Mise à disposition de l'information culturelle et touristique
- Considérer le musée et les jardins environnants comme un ensemble (cf. Versailles, jardins Van Buuren, .)
- Aplanir les chemins pavés afin de les rendre plus facilement praticables
- Réaffectation de la maison près la tour

Effets :

- Amélioration de la visibilité du musée
- Qualité accrue de l'expérience touristique
- Possibilité d'implantation de services annexes (café/ restaurant saisonnier)

Délais de réalisation :

Dans le cadre d'une procédure unique :

- Une équipe d'auteurs de projet comprenant architecte / ingénieurs / signaléticien ou plasticien : les délais peuvent être intégrés à l'ensemble du chantier. Le délai complémentaire serait de l'ordre d'1 à 3 mois.

Dans le cadre d'une procédure séparée :

- 12 mois pour la mise en place du programme, l'appel d'offre sous la forme d'un concours en vue de définir un auteur de projet et l'adjudication de l'étude
- 6 mois pour la réalisation des plans d'exécution
- 6 mois pour la mise en adjudication des travaux
- 1 à 3 mois pour la réalisation

**Estimation Budgétaire**

Appliqué au Quadrilatère, l'enveloppe budgétaire dédiée aux travaux de signalétique et d'un éclairage de qualité serait de l'ordre de 200 € par emplacement : soit environ 50,000 € pour l'ensemble dans son état actuel.

Photographie huyhuyenphotos

FICHE PROJET N°4C : AUGMENTATION DU NOMBRE D'EMPLACEMENTS



Priorité :

Cette fiche est établie de manière prospective. Elle détermine le nombre maximum d'emplacements possibles sur base de deux sites pouvant accueillir du stationnement en ouvrage dans de bonnes conditions de localisation.

- Haute : projet quadrilatère (en cours Basse) / autres projets

Type de projet

- Construction

Objectif :

- Augmenter le nombre et la qualité des emplacements de stationnement ;
- Suppression éventuelle de certains emplacements en bordure de voirie.

Délais de réalisation :

- A déterminer

Estimation Budgétaire

Le cout des travaux par emplacement évolue dans une fourchette comprise entre 15000 et 20000 €

L'estimation budgétaire ci-contre est établie à partir d'un prix moyen de travaux de 17500€.

	Emplacements actuels	Emplacements en ouvrage	Total	Estimation budgétaire
Rampe d'orval	236	708 (3 niveaux)	708	12.390.000€
Batta	122	100 (2 niveaux)	222	3.885.000€

Zone concernée :

Le centre ville, espaces de stationnement couverts. Deux emplacements principaux sont envisageables :

- La Rampe d'Orval : situé en face du CHR, la construction d'un parking en ouvrage peut être réalisée sur le site. Sa localisation en entrée de ville est idéale en venant du Condroz.



- Le parking Batta : situé à l'emplacement d'anciens bâtiments industriels (le centre commercial Batta est construit en retrait) la construction à cet emplacement permettrait de rétablir un front bâti voisinant les quais. offrant un vis-à-vis de qualité (attention particulière portée à la façade sur Meuse) à la ville rive droite.



FICHE PROJET N°4D : OPTIMISATION DE LA DUREE DE STATIONNEMENT



Cette disposition vise à favoriser les commerces de proximité existants dans la zone d'intervention prioritaire. Pour un achat rapide (boulangerie, librairie, service bancaire) la disposition des automobilistes quant à la recherche d'un emplacement de stationnement est très limitée.

La durée de stationnement en zone bleue, bien que pertinente, entraîne un taux de rotation faible au niveau de l'avenue des Ardennes. Lieu de passage très fréquenté, les places de stationnement restent libres très peu de temps.

Si la durée de deux heures est propice à l'arrêt prolongé (achats multiples, restauration) La mise en place d'un stationnement limité à 30' favorise les achats ponctuels.

En Wallonie, Le disque de stationnement prévoit déjà la possibilité de limiter la durée d'occupation par tranche de 30 minutes.

Priorité :

- Haute :

Type de projet

- Gestion du centre ville

Objectif :

- Augmenter la disponibilité de certains emplacements de stationnement ;

Délais de réalisation :

- 3 mois à partir de la décision communale

Estimation Budgétaire

- Trois panneaux de signalisation : 900€

Référence : Arles

Après Trinquetaille (square Rosenberg), c'est la place Antonelle qui a été équipée d'une borne parking d'arrêt limité à 30 minutes. Afin de permettre aux automobilistes de trouver des places plus facilement devant les commerces, la Ville a décidé d'installer ce type d'équipement.

Les deux emplacements gérés par la borne sont munis d'un système de détection au sol. La borne lumineuse devient verte quand on se gare, clignote en orange au bout de 25 minutes et passe au rouge dès 30 minutes. Ensuite il faut laisser sa place...

Commerçants et usagers semblent tout à fait satisfaits. Coût des trois bornes de stationnement limité : 20 000 €.

Source : site internet de la Ville d'Arles

Le système mis en place à Arles s'avère pertinent, puisque l'opération a été conduite en plusieurs lieux de manière successive. Le système permet un contrôle immédiat de la durée de stationnement, pourtant son coût par emplacement avoisine les 7000€.

CHARTES ET RÈGLEMENTS

FICHE PROJET N°5A : PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES ET URBANISTIQUES

A Huy, l'architecture est très fortement contrôlée et réglementée.

Les principes de composition des façades respectant les typologies anciennes ont été explicités dans le cadre de l'atlas du centre ancien protégé depuis les années 1970.

Malgré la complexité engendrée par des règlements urbanistiques aux objectifs divergents (conservation pour le centre protégé / transformation pour les PCA) et se recoupant sur un même espace, les architectures des dernières années présentent une forte cohérence.

Il s'agit de traduire cet état de fait dû à la cohérence de gestion dans les textes réglementaires : une procédure légale complexe et lente, pourtant nécessaire.

A Huy, l'espace présente une cohérence variable.

A l'instar de l'architecture, il s'agit d'encadrer l'ensemble des équipements de l'espace public afin de préserver et magnifier la qualité du cadre bâti.

Priorité

- Haute

Type de projet

- Outils de Gestion

Zone concernée :

En fonction de l'outil mis en place, la zone d'application du règlement est différenciée :

- Dans le cadre d'un RCU, l'ensemble du territoire communal peut être concerné.
- Dans le cadre d'une modification de PCA, le périmètre d'application correspond au périmètre défini par le plan de destination.

Objectifs :

- Renforcement de la cohérence du paysage urbain
- Valoriser le cadre bâti
- Simplification administrative

Moyens :

- Définition des gabarits
- Localisation des annexes
- Orientations pour un langage formel adapté

Effets :

- Maintien et amélioration de l'aspect visuel de l'espace public
- Renforcer l'attractivité visuelle de l'espace touristique

Délais de réalisation :

- 1 à 4 années.

Estimation Budgétaire

- A intégrer dans le cadre de la modification du PCA / RCU

FICHE PROJET N°5B : REGLEMENTATION DES ENSEIGNES

Les lieux de commerce florissants, qu'il s'agisse d'artères urbaines ou de centre commerciaux, sont systématiquement dotés d'une réglementation concernant les enseignes. Ce parti pris permet d'établir une identité forte de l'ensemble de la zone commerciale.

Priorité

- Haute
- Action liée à la mise en place d'un RCU / à la révision du PCA

Type de projet

- Outil de Gestion

Zone concernée

En fonction de l'outil mis en place, la zone d'application du règlement est différenciée :

- Dans le cadre d'un RCU, l'ensemble du territoire communal peut être concerné ;
- Dans le cadre d'une modification de PCA, le périmètre d'application correspond au périmètre défini par le plan de destination ;
- Dans le cadre d'un contrat de location de l'espace public (terrasses), le type de mobilier souhaité peut être prescrit.

Objectifs :

- Renforcer l'attractivité visuelle du quartier de la Grand-Place de par une meilleure intégration des commerces
- Valoriser les commerces du centre-ville dans leur ensemble

Moyens :

- Mise en place d'une réglementation concernant les enseignes commerciales, le mobilier des terrasses

Effets :

- Amélioration de l'aspect visuel de l'espace public
- Amélioration de la visibilité d'ensemble des commerces

Délais de réalisation :

- 1 à 4 ans

Estimation Budgétaire

- 30,000.00 € (charte rédigée par un bureau d'étude)
Financement à déterminer

Références

Les Communes de [Namur](#), d'[Arlon](#), de Bouillon mettent en application une réglementation des enseignes, consultable sur leurs sites internet respectifs.

FICHE PROJET N°5C : PLAN MATIERES & COULEURS

L'harmonisation des coloris des façades et des toitures favorise une lecture qualitative de l'espace visuel.

Priorité :

- haute

Type de projet

- Outil de Gestion

Zone concernée :

En fonction de la voie réglementaire choisie, la zone d'application est différenciée :

- Dans le cadre d'un RCU, l'ensemble du territoire communal peut être concerné
- Dans le cadre d'une modification de PCA, le périmètre d'application correspond au périmètre défini par le plan de destination.

Objectifs :

- Renforcer l'attractivité visuelle du centre ville
- Valoriser les commerces du centre-ville

Moyens :

- Mise en place d'une liste de matériaux adaptés
- Mise en place d'une gamme chromatique

Effets :

- Amélioration de l'aspect visuel de l'espace public de par une cohésion renforcée
- Amélioration de la visibilité d'ensemble des commerces de par l'obtention d'un meilleur contraste vitrines / bâti

Délais de réalisation :

- 1 à 4 années pour la mise en place

Estimation Budgétaire

- A intégrer dans le cadre de la modification du PCA / RCU
- [Primes à l'embellissement](#) de 5000,00€ à 7500,00€ octroyées (biens situés dans un périmètre de protection - publiés dans la collection "Le patrimoine monumental de la Belgique")

Références

La Grand-Place de Mons, La Grand-Place de Tournai, [ville de Dinant](#)

FICHE PROJET N°5D : PLAN LUMIERE

La mise en place d'un plan lumière comporte 3 volets principaux :

- L'éclairage de sécurité
- L'éclairage du paysage urbain
- L'éclairage festif

Priorité :

- haute

Type de projet

- Outil de Gestion / aménagement

Zone concernée :

En fonction de l'outil mis en place, la zone d'application du règlement est différenciée :

- Dans le cadre d'un RCU, l'ensemble du territoire communal peut être concerné
- Dans le cadre d'une modification de PCA, le périmètre d'application correspond au périmètre défini par le plan de destination.

Objectif :

- Renforcer l'attractivité visuelle du centre-ville, et de certains de ses composants

Moyens :

- Mise en place d'une typologie d'éclairage adaptée
- Mise en place de « tableaux » lumineux

Effets :

- Structuration d'un paysage urbain nocturne

Délais de réalisation

- 6 mois à un an par un bureau d'étude spécialisé.

Estimation Budgétaire

- A déterminer
- La Ville peut inciter les propriétaires à réaliser des travaux par la mise en place d'un « prix lumière ».

Références

- [Plan lumière de Liège](#)
- Dossier éclairage public [UVCW](#)

FICHE PROJET N°5E : CHARTE DU MOBILIER URBAIN

Le choix d'un type de mobilier urbain peut être un élément renforçant le caractère propre du territoire.

Priorité :

- Moyenne

Type de projet

- Outil de Gestion
- Aménagement

Zone concernée :

- Cette charte peut s'appliquer à l'ensemble du territoire communal

Objectif :

- Affirmer l'identité visuelle du centre ville
- Valoriser les matériaux et savoir-faire local

Moyens :

- Mise en place d'une liste de matériaux adaptés
- Mise en place d'une gamme chromatique

Effets :

- Structuration d'un paysage urbain nocturne

Délais de réalisation de l'étude :

- 6 mois à un an par un bureau d'étude spécialisé.

Estimation Budgétaire

- A déterminer (les modifications réglementaires peuvent être prises en charge de manière globale par un bureau d'études)

Références

- [Bordeau](#)

FICHE PROJET N°5F : PLAN VERT, PLANTATIONS, FLEURISSEMENT

Une étape préalable à l'intervention consiste en l'élaboration d'un plan vert, hiérarchisant et structurant les interventions. Le fleurissement générique, dans des supports génériques constitue doit être abandonné. Grâce à l'ISIA, la ville de Huy dispose d'un potentiel humain remarquable. Etablir un partenariat avec cette institution permet d'établir une gestion novatrice et remarquable des espaces verts.

Un mode de plantation coordonné est perceptible en tant d'effet de masse. Mis en application, cette pratique caractérise la ville, permet de souligner un itinéraire, ou un événement.

Priorité :

- Haute

Type de projet

- Participation, aménagement, événement

Zone concernée :

- Les interventions de plantation et de fleurissement doivent être structurées :
 - o Une charte paysagère très structurée pour le quartier de la Grand Place
 - o Une gestion thématique pour chaque parcs et jardins (parcours, variétés horticoles, etc.)
 - o Une gestion écologique (variétés locales et rustiques) des espaces à proximité des chaussées
 - o Une gestion douce dans les espaces forestiers et agricoles.

Objectif :

- Impliquer les institutions spécialistes et les habitants dans la définition de leur cadre de vie
- Accueillir les usagers de l'espace public

Moyens :

- Plan Vert
- Définition d'une liste de plantations adaptées
- Distribution de plants et jardinières

Effets :

- Animation et structuration du paysage urbain

Délais de réalisation :

- 6 à 12 mois pour la définition du partenariat et du plan global
- Aménagements à étudier au cas par cas
- Evénements ponctuels pour le fleurissement des façades

Estimation Budgétaire

- A déterminer (les modifications réglementaires peuvent être prises en charge de manière globale par un bureau d'études)
- La Ville peut inciter les occupants des immeubles à fleurir leurs façades par la distribution ciblée de plantations

Références

- Villes et Villages Fleuris ([France](#))
- Le fleurissement raisonné: du sur mesure pour une gestion durable : [lien UVCW](#)

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS

N°	Titre	Priorité	Soft (études/moyens humains)	Hard (travaux)		
Aménagement						
1	La Grand Place	Structure urbaine	Urbaniste/archit. juriste	Application chartes		Elevé
2	L'avenue des Ardennes	Structure urbaine	Urbaniste/archit.			
3	Dynamiser le Vieux Huy					Moyen
3a	Les jardins du musée	Pédago. touristique		Travaux paysagers		
3b	Aplanir les chemins pavés	Mobilité	Tracé des cheminements	Travaux de voirie		Bas
Gestion du stationnement						
4a	Amélioration de la visibilité	Accueil urbain		Implantation de bornes		
4b	Le stationnement- espace d'accueil	Accueil urbain	Plasticien / éclairagiste	Travaux de peinture		
4c	Augmentation des emplacements	Accueil urbain	Urbaniste/archit.	Travaux de construction		
4d	Optimisation	Accueil urbain	Serv. Urbanisme	Installation panneaux		
Chartes et règlements						
5a	Prescriptions architecturales	simplification	urba. / arch.			
5b	Règlementation des enseignes	Embellissement	urba. / arch.	Modification privée		
5c	Plan matières et couleurs	Embellissement	urba. / arch.			
5d	Plan lumière	Embellissement	urba. / arch./Eclairagiste	Installation d'éclairage		
5e	Charte du mobilier urbain	Embellissement	urba. / arch. / juriste			
5f	Plan Vert	Embellissement	urba. / arch. / paysagiste	Serv. travaux		